

# SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, PILLIERE Annie, BARDOU Raymonde, BAREIL Bruno, GORIUS Céline, GAUTHIER Laura.

Absents (représentés) : M. SELARIES Pierre

Secrétaire de séance : M. BAREIL Bruno

Date de la convocation : 25 août 2020

Début de séance : 20h30

---

**Madame Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour les travaux SYADEN.**

- **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal souhaite conserver le droit de préemption urbain sur la commune de Villespy.

*Voté à l'unanimité*

- **ORDONNANCE DU 15 AVRIL 2020**

Suite au courrier de Mme PORTERIE et à la rencontre avec le CDG, un retrait de 3 jours de congés au lieu de 5 jours sera appliqué. Cette décision sera également valable pour M. EYCHENNE.

*Voté à l'unanimité*

- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Lors du vote du BP 2020, le compte 022 / Dépenses imprévues comptait une somme trop importante ; il est donc nécessaire de procéder au transfert de crédits suivants :

- 022 / Dépenses imprévues	- 17 739.00
- 6358 / Impôts – autres droits	+ 4 000.00
- 6488 / Autres charges	+ 5 000.00
- 65888 / Autres	+ 8 739.00

*Voté à l'unanimité*

- **DEMANDE DE SUBVENTION « L'ÉTÉ 100 SPECTACLES »**

Dans le cadre de ce dispositif, la commune a fait intervenir 2 groupes les 14 août et 4 septembre. Le Département octroyant une subvention de 75 % pour financer ces spectacles, le conseil municipal décide de demander à bénéficier de cette subvention.

*Voté à l'unanimité*

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE**

Mise à disposition pour le SGEPI de Mme DERKAOUI pour effectuer les heures de ménage à l'école de Villespy pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SGEPI.

Le SGEPI remboursera trimestriellement les salaires et charges correspondant à ces heures de mise à disposition.

*10 votes pour – 1 absence*

- **TRAVAUX SYADEN**

Le conseil municipal valide les travaux de réseaux électrique, éclairage public et télécom d'un montant de 135 000.00 € HT.

La part communale s'élèvera à 12 520.00 € HT.

Le conseil municipal, autorise la signature de la convention avec le SYADEN.

*Voté à l'unanimité*

- **QUESTIONS DIVERSES**

Divers questions abordées, notamment la réorganisation des points de collecte des ordures ménagères.

Fin de séance : 22h15

Le Maire,

